

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 8 décembre, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Etaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), M. ANDRE DA PONTE (POUVOIR DONNE A M. HERVE LAMACHERE).

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, M. YANNICK PUGET.

SECRETARE DE SEANCE : MME DEBORAH CADOURS, RESPONSABLE DU CCAS

DÉLIBÉRATION n° 2022/33

Objet : Signature d'une convention avec AFC31 dans le cadre de la mise en œuvre des rendez-vous des aidants

L'Association Familiale Intercantonale est une association loi 1901, qui a pour but de favoriser le maintien à domicile grâce à :

- L'aide et l'accompagnement à domicile,
- Les soins infirmiers à domicile,
- L'accompagnement du couple aidant/aidé concerné par les maladies d'Alzheimer et maladies apparentées.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Haute-Garonne, a financé l'AFC31 pour la mise en œuvre d'interventions collectives dans le cadre des actions Aidants.

La présente convention a pour but de fixer les conditions de partenariat entre le **CCAS** et l'**AFC** pour créer des liens interactifs entre les deux institutions et permettre l'accessibilité des rendez-vous des aidants organisés par l'AFC sur la commune de l'Union.



Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
Isabelle GODEAS*



- Transmis le 22 DEC. 2022

- Affiché le 22 DEC. 2022